

## AVIS PUBLIC

---

### ADOPTION DE RÈGLEMENTS

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mai 2019, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **AO-443** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est d'implanter une zone d'arrêt interdit sur 5 mètres sur l'avenue Laurier, à l'ouest de la sortie du garage souterrain de la tour d'habitation Le Tournesol (205, chemin de la Côte-Sainte-Catherine).
- le règlement **AO-444** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est d'implanter deux espaces de stationnement réservés aux véhicules de police sur le côté est de l'avenue Claude-Champagne.
- le règlement **AO-445** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement vise procéder fermer l'avenue Robert, à l'intersection du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'aide de mobilier urbain, dans le cadre d'un projet pilote de 12 mois.
- le règlement **AO-446** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement vise l'implantation d'arrêts obligatoires aux intersections de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et des avenues Champagneur, Durocher, McEachran, Outremont et Wiseman ainsi qu'à l'intersection de l'avenue McEachran et du chemin Bates.
- le règlement **AO-447** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* ». L'objet dudit règlement vise à autoriser, par ordonnance, les projets d'art mural sur les propriétés municipales de l'arrondissement et les propriétés privées.
- le règlement **AO-448** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (AO-419)* ». L'objet dudit règlement vise à apporter diverses modifications à la tarification de l'arrondissement à la demande de certaines directions, notamment en ce qui concerne les frais exigibles pour les demandes d'exemption de fournir des unités de stationnement.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 13 mai 2019

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

